



Fédération Française de Tennis de table
Comité départemental Loire Haute-Loire

Loire
LE DÉPARTEMENT

Haute-Loire
le DÉPARTEMENT

**TOURNOI NATIONAL FEMININ
DE TENNIS DE TABLE
Dimanche 13 février
Montrond-les-Bains**

Le **Comité Loire Haute-Loire de tennis de table**, en partenariat avec le club de **Montrond TT**, organise un tournoi National Féminin ouvert à toutes les pongistes licenciées FFFT ainsi qu'aux joueuses non licenciées. Celui-ci se déroulera sur 20 tables.

- les résultats des tableaux B, C et D seront pris en compte pour les classements.

N° d'homologation : en cours d'homologation

Ce tournoi est doté de lots en numéraire d'environ 1 500 Euros

	Classements	Pointage	Début matchs
A	Non licenciées - Promo et 500 points	8h30	9h
B	- 700 points	10h	10h30
C	- 1000 points	8h30	9h
D	Toutes séries	10h	10h30

Possibilité de s'inscrire au maximum à 2 tableaux qui ne commencent pas à la même heure

Dotation des Tableaux *

(Valeur en numéraire et bons d'achat)

	Tableaux	Vainqueur	Finaliste	1/2 Finaliste	1/4 Finaliste
		Numéraire	Numéraire	Numéraire	Bon d'achat
A	Non licenciées - Promo et 500 points	75€	50€	30€	10€
B	-700 points	100€	70€	50€	10€
C	- 1 000 points	150€	100€	75€	10€
D	Toutes séries	300€	150€	100€	10€

* le Comité (organisateur du tournoi) se réserve le droit de diminuer la dotation si le nombre d'engagées par tableau est inférieur à 16

Maison des Sports : 4 rue des 3 Meules - BP 90144 - 42012 Saint-Etienne Cedex
Tél : 04 77 59 56 82 - mail : cd.4243@laura-tt.fr

siret 379 361 363 00029 - APE 9312 Z





REGLEMENT DU TOURNOI

ARTICLE 1 : Toutes les rencontres se dérouleront suivant le règlement F.F.T.T. au meilleur des cinq manches.

ARTICLE 2 : Le juge arbitre du tournoi sera **Christine LATIERE**. Toutes ses décisions prises en application des règlements fédéraux et du présent règlement feront autorité et seront sans appel.

ARTICLE 3 : Ce tournoi est un tournoi National homologué.

Il est ouvert aux joueuses licenciées FFTT. Un tableau est réservé aux joueuses non licenciées.

Seules pourront prendre part aux tableaux B, C, et D les joueuses dont les licences seront validées pour la saison en cours.

Une licence Pass Tournoi sera prise pour les joueuses non licenciées.

ARTICLE 4 : La participation est limitée à 64 joueuses par **tableau**.

ARTICLE 5 : Les engagements avec leurs règlements seront à effectuer en ligne au plus tard le **10 février 2022**.

(Des inscriptions pourront être prises sur place dans la limite des places disponibles. Pas de réservation possible)

Inscriptions et paiement en ligne à faire depuis le site du Comité :

<https://www.comitett4243.fr/tournoi-national-feminin/>

ARTICLE 6 : Pour tous les tableaux l'entrée se fait par poule de 3 ou 4 avec 2 qualifiées par poule, pour intégrer un tableau à élimination directe. Le tirage au sort se fera en public 30 minutes avant le début du tableau.

ARTICLE 7 : Le scratch sera prononcé 10 minutes après l'appel du joueur dans son tableau.

ARTICLE 8 : Il est précisé qu'en application du règlement fédéral, les différents tableaux étant ouverts aux seniors, **les benjamines pourront participer dans le cadre prévu par le règlement fédéral. Les qualifiés à une épreuve fédérale ne pourront participer.**

ARTICLE 9 : Une tenue et un esprit sportifs seront de rigueur, les balles plastiques seront fournies par les joueuses.

ARTICLE 10 : Les droits d'engagement sont fixés à :

- 7 € pour un tableau
- 13 € pour 2 tableaux

ARTICLE 11 : Les tableaux seront primés à partir des ¼ de Finale. Une coupe sera remise à chaque vainqueur.

ARTICLE 12 : La joueuse perdante est tenue d'arbitrer la partie suivante, en cas de refus elle sera exclue du tableau où elle est encore qualifiée.

ARTICLE 13 : l'organisateur se réserve le droit de prendre toutes les décisions nécessaires au bon fonctionnement du tournoi.





Fédération Française de Tennis de table
Comité départemental Loire Haute-Loire



ARTICLE 14 : Le responsable du tournoi sera **Simon GARNIER**.

ARTICLE 15 : Il n'y aura pas d'interruption pour le déjeuner. Buvette et restauration seront à votre disposition sur place (dans le respect des mesures sanitaires gouvernementale en vigueur).

ARTICLE 16 : Le club de Montrond-les-Bains décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident pouvant se produire dans le gymnase. L'inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 17 : Petit rappel des mesures à appliquer impérativement dans le cadre du protocole sanitaire.

Vérification du Pass sanitaire à l'entrée de la salle, sous la responsabilité de l'organisateur.

Respect des consignes sanitaires et des gestes barrière, en particulier :

- Port du masque obligatoire en dehors des aires de jeu
- Les joueurs apportent leur propre matériel qu'ils ne prêtent à personne.
- Il ne doit pas y avoir de contact physique entre les joueurs, ni avec les officiels et coaches. La poignée de main est interdite.
- Avant leur arrivée dans l'aire de jeu, les joueurs et les arbitres doivent se nettoyer les mains (solution hydroalcoolique, placée à disposition à différents endroits utiles).
- Les joueurs ne s'essuient les mains sur aucune partie de la table.
- Les joueurs ne soufflent pas sur la balle.
- La table doit être nettoyée aussi souvent que nécessaire.

Les résultats seront pris en compte pour le classement des joueurs pour les tableaux B, C et D. Un Pass Tournoi sera pris pour les joueuses du tableau C qui ne sont pas licenciées.

*Vous pouvez également vous renseigner par téléphone ou E-mail si vous le désirez : cd.4243@laura-tt.fr
ou 06.80.18.88.92*

